

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|  |                             |                                       |  |
|--|-----------------------------|---------------------------------------|--|
| Nom de l'exploitant<br>NANETTE NOEL                                      | Numéro de permis<br>2004698 | Date d'inspection<br>Le 10 mars 2020  |  |
| Nom de l'établissement<br>LES AMI(E)S À NANETTE                          |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 576-2580 |  |
| Adresse<br>5337 134 Route Cocagne NB E4R 2Z1                             |                             |                                       |  |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Paula Morin |                             | Titre du poste<br>Inspectrice         |  |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : b) les codes et les normes que prévoit la Loi sur la prévention des incendies.   | 28(3)(b)  | 30 mars 2020                   |                                     |
| Commentaires : Une grille doit être installée devant le poêle. Le poêle ne doit pas être utilisé pendant les heures d'ouverture de la garderie.   |           |                                |                                     |
| 39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.   | 39(2)(b)  | 10 mars 2020                   | 10 mars 2020                        |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Discussion a eu lieu avec la responsable. La mentor en assurance de la qualité a fait un plan avec la responsable. Les médicaments en haut ont été rangés sous clé. |           |                                |                                     |

|   |
|---|
| Commentaires généraux   |
| La future remplaçante doit avoir la partie vulnérable de son casier judiciaire avant de travailler à la garderie. |

original signé par  
Paula Morin

10 mars 2020

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

\_\_\_\_\_  
Date